

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01278
Numéro SIREN : 807 787 015
Nom ou dénomination : GROUPE TAA

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2022 sous le numéro de dépôt 1303

2014 B 01272

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL GROUPE T.A.A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		231, BOULEVARD MARCEL PAGNOL 06700 SAINT LAURENT DU VAR		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		8 0 7 7 8 7 0 1 5 0 0 0 1 3		Néant <input type="checkbox"/>		*		
						Exercice N clos le, 31/10/2020		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB	3 250	AC	3 250	
		Frais de développement *		CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	13 953	AG	10 758	3 195
		Fonds commercial (1)		AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		
		Constructions		AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles		AT	11 633	AU	7 403	4 229
		Immobilisations en cours		AV		AW		
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU	1 679 410	CV	81 500	1 597 910
		Créances rattachées à des participations		BB		BC		
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
		Prêts		BF		BG		
		Autres immobilisations financières*		BH		BI		
TOTAL (II)				BJ	1 708 247	BK	102 912	1 605 335
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
		En cours de production de biens		BN		BO		
		En cours de production de services		BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
		Marchandises		BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	327 478	BY	562	326 915
		Autres créances (3)		BZ	559 279	CA		559 279
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		
Disponibilités		CF	1 308	CG		1 308		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	1 166	CI		1 166	
	TOTAL (III)		CJ	889 232	CK	562	888 669	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	2 597 480	IA	103 474	2 494 005
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PO

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL GROUPE T.A.A		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 640 000)	DA	640 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	64 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	355 000	
	Report à nouveau	DH	2 217	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	183 821	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	37 409	
		TOTAL (I)	DL	1 282 448
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	871 364	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	62 068	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	11 071	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	151 811	
	Dettes fiscales et sociales	DY	113 503	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 735	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 211 556	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 494 005	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	430 526		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 077		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL GROUPE T.A.A		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	512 764	FH	FI	512 764
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	512 764	FK	FL	512 764
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	30 513	
	Autres produits (1) (11)			FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	543 284
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	409 173	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	4 568	
	Salaires et traitements*			FY	112 342	
	Charges sociales (10)			FZ	63 085	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	3 611
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	562
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	2 838	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	596 181	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(52 897)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	252 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	252 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	14 331	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	14 331	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	237 668	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	184 771	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL GROUPE T.A.A		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	950	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	950	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(950)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	795 284
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	611 463
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	183 821
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	1 502
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	30 513
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Dotations amortissements dérogatoires			950		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL GROUPE T.A.A</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	3 250		D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	11 973		KE			KF	1 980	
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	937		KW			KX		
		Matériel de transport*			KY			KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	8 770		LC			LD	1 925	
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ		
	Avances et acomptes				LK			LL			LM		
	TOTAL III				LN	9 708		LO			LP	1 925	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T	
Autres participations				8U	1 679 410		8V			8W			
Autres titres immobilisés				IP			IR			IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT			IU			IV			
TOTAL IV				LQ	1 679 410		LR			LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 704 342		ØH			ØJ	3 905		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN			CØ	3 250		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO			LV	13 953		IX				
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY				
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB				
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME				
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS			MG			MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ			MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU			MM	937		MO			
		Matériel de transport		IV			MP			MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS	10 696		MT			
	Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW				
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ			NA				
Avances et acomptes		NC			ND			NE					
TOTAL III		IY			NG	11 633		NH					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU			M7				
	Autres participations		IO			ØX	1 679 410		ØY				
	Autres titres immobilisés		II			2B			2C				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E			2F				
	TOTAL IV		I3			NJ	1 679 410		NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4			ØK	1 708 247		ØL			ØM		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/10/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL GROUPE T. A. A

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL GROUPE T.A.A</u>										Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A																			
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	3 233			EL	16			EM	3 250							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	8 676			PF	2 081			PG	10 758							
Terrains			PI				PJ				PK								
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO								
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT								
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB								
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	156			QE	93			QF	250							
	Matériel de transport		QH				QI				QJ								
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5 734			QM	1 419			QN	7 153							
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS								
	TOTAL III			QU	5 890			QV	1 513			QW	7 403						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	17 800			ØP	3 611			ØQ	21 412							
CADRE B																			
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1						
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4						
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7						
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3						
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1						
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8						
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL	950				NM						NO 950						
Total général (I+II+III+IV)		NP	950		NQ		NR		NS		NT		NU		NV 950				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	950		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		950						
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL GROUPE T.A.A Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	36 459	950	TN	37 409		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	36 459	950	TT	37 409			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	81 500	9V	9W	81 500	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T		6U	562	6V	562	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	81 500	562	TY	562	TZ	UA	82 062
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	117 959	1 512	UB	1 512	UC	UD	119 472
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	562	UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ	950	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	675		675					
	Autres créances clients		UX	326 803		326 803					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 903		2 903				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	210 000		210 000					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	346 376		346 376					
	Charges constatées d'avance		VS	1 166		1 166					
	TOTAUX			VT	887 924	VU	887 924	VV			
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	13 077		13 077					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	858 287		88 329		769 958			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	808		808						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	151 811		151 811						
Personnel et comptes rattachés		8C	7 419		7 419						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 701		10 701						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	82 078		82 078					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 303		13 303					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	61 260		61 260						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 735		1 735						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 200 484	VZ	430 526		769 958			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	450 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		18 760		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	39 433	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL GROUPE T. A. A		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/10/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	183 821		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8			
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR 183 821		
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19 %		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	12 600		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD			
			Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH 239 400		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)		XJ	55 578		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO 55 578		

Désignation de l'entreprise SARL GROUPE T. A. A		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	185 699	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	185 699	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	55 579	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	241 278	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SARL GROUPE T.A.A</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 509	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
							- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	44 707		Dividendes	ZE	100 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	56 000		Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	102 217		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	2 217					
				ZH	102 217							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	5 881)		YQ	2 629		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	224 148
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8)		XQ	19 421			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	13 564
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES)		ST	152 039			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	409 173
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS)		9Z	2 153			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	4 568	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	98 894
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	69 567
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØB	89 690
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO				
			Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL GROUPE T.A.A						Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩				(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)			

Désignation de l'entreprise : SARL GROUPE T.A.A

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL GROUPE T.A.A	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL GROUPE T.A.A

Néant *

Exercice ouvert le : 01/11/2019 et clos le : 31/10/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	4
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	512 764
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	512 764

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	10 833
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	10 840

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	237 175
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	151 075
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 838
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	391 088

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 132 515

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	132 515

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	512 764
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 1 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	3 1 / 1 0 / 2 0 2 0

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes ON à OS, OQ et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/10/2020

N° SIRET 8 0 7 7 8 7 0 1 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL GROUPE T.A.A

ADRESSE (voie) 231, BOULEVARD MARCEL PAGNOL

CODE POSTAL 06700 VILLE SAINT LAURENT DU VAR

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 720
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3 680

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination MASASU
 N° SIREN (si société établie en France) 891611709 % de détention 42.50 Nb de parts ou actions 2 720
 Adresse : N° 1113 Voie chemin DES VERGERS
 Code Postal 06610 Commune LA GAUDE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ZEMOR Prénom(s) PIERRE
 Nom marital % de détention 42.50 Nb de parts ou actions 2 720
 Naissance : Date 05061958 N° Département 99 Commune ORAN Pays ALGERIE
 Adresse : N° 260 Voie avenue PETUNIA
 Code Postal 99999 Commune FLIC EN FLAC Pays ILE MAURICE

Titre (2) M Nom patronymique HILLAT Prénom(s) PHILIPPE
 Nom marital % de détention 15.00 Nb de parts ou actions 960
 Naissance : Date 13041964 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE
 Adresse : N° 1647 Voie route DE CANNES
 Code Postal 06560 Commune VALBONNE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2014 B 01278

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL GROUPE T.A.A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2020, dont le total est de 2 494 005 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 183 821 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2019 au 31/10/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/02/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Incidences liées au Covid-19

L'événement Covid-19 a eu un impact sur l'activité de la société.

Nous avons dû demander le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) d'un montant de 450 000€.

Concernant les salariés, nous avons mis en place l'activité partielle lors des deux premiers confinements. Cette indemnité a été remboursée par l'Etat.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	3 250			3 250
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 974	1 980		13 954
Immobilisations incorporelles	15 224	1 980		17 204
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	938			938
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 771	1 925		10 696
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	9 709	1 925		11 634
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 679 410			1 679 410
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 679 410			1 679 410
ACTIF IMMOBILISE	1 704 343	3 905		1 708 248

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	3 234	16		3 250
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 677	2 082		10 758
Immobilisations incorporelles	11 910	2 098		14 008
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	157	94		250
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 734	1 419		7 153
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 891	1 513		7 404
ACTIF IMMOBILISE	17 801	3 611		21 412

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 887 924 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	327 478	327 478	
Autres	559 280	559 280	
Charges constatées d'avance	1 166	1 166	
Total	887 924	887 924	

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	103 357
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	56 564
INDEMNITES JOURNALIERES A REC.	975
ASSURANCE A PERCEVOIR	25 788
Total	186 684

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 640 000,00 euros décomposé en 6 400 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	6 400	100
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	6 400	100

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	36 460	950		37 410
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	36 460	950		37 410
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		950		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 200 485 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	13 077	13 077		
- à plus de 1 an à l'origine	858 288	88 329	769 958	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	809	809		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 812	151 812		
Dettes fiscales et sociales	113 504	113 504		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	62 996	62 996		
Total	1 200 485	430 527	769 958	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	450 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	39 433			
(**) Dont envers les associés	61 260			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 61 260 euros.

Notes sur le bilan

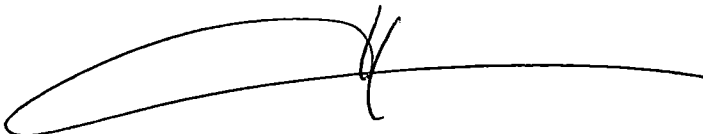
Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NP	447
FRAIS POSTAUX NP	113
INTÉRÊTS COURUS	809
CAISSE CONGÉS PAYÉS BTP CAP	1 473
MEDECINE DU TRAVAIL CAP	41
FORMATION CONTINUE CAP	551
CFE CAP	1 903
CVAE CAP	257
TICKETS RESTAURANTS A RECEVOIR	607
Total	6 201

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCES, PÉRIODE D AVANCE	32		
ABONNEMENT POSTE AVANCE	117		
LOCATIONS MOBILIERES D AVANCE	44		
LOCATIONS MOBILIERES D AVANCE	200		
LOCATIONS MOBILIERES D AVANCE	493		
LOCATIONS MOBILIERES D AVANCE	280		
Total	1 166		

Ce je certifié conforme à l'original
Le Cerak P. Hiller



SARL GROUPE T.A.A
S.A.R.L. au capital de 640 000 euros
Siège social : 231, Boulevard Marcel Pagnol
« Immeuble le Gilanne »
06700 SAINT LAURENT DU VAR
RCS ANTIBES B 807 787 015
2014 B 01278

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2020

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 AVRIL 2021**

DEUXIEME RESOLUTION

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges, amortissements et provisions, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 183 821,27 euros, augmenté du « Report à Nouveau » créditeur de 2 217,71 euros, que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

- Dividendes	100 000,00 euros
- Autres Réserves	85 000,00 euros
- Report à Nouveau	1 038,98 euros

Le dividende de 15,63 euros par part sera payé dans les délais légaux.

Il est rappelé à l'Assemblée que :

- Les dividendes versés depuis le 1^{er} janvier 2018 sont imposés de plein droit au taux forfaitaire de 12,80% sauf option globale pour l'imposition au barème progressif de l'IR.
- Lors du versement des dividendes, il est opéré, par la société distributrice, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,80% en mêmes temps que les prélèvements sociaux au titre des revenus de placement au taux de 17,20%. Ce prélèvement représente un acompte sur l'imposition définitive appelée l'année qui suit le versement des dividendes.
- Pour le calcul de l'IR au taux forfaitaire de 12,80%, les dividendes sont retenus pour leur montant brut. En revanche, lorsque le contribuable opte pour le barème progressif de l'IR, l'impôt est calculé après application d'un abattement de 40% et déduction des dépenses d'acquisition et de conservation des revenus.


Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes, par part, distribués depuis la constitution de la société :

- En 2020, concernant l'exercice arrêté au 31 Octobre 2019	15,63 euros
- En 2019, concernant l'exercice arrêté au 31 Octobre 2018	14,06 euros
- En 2017, concernant l'exercice arrêté au 31 Octobre 2017	21,88 euros

Les dividendes distribués sont éligibles à l'abattement de 40%.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original
Le Gérant P. Hillier



SARL GROUPE T.A.A
S.A.R.L. au capital de 640 000 euros
Siège social : 231, Boulevard Marcel Pagnol
« Immeuble le Gilanne »
06700 SAINT LAURENT DU VAR
RCS ANTIBES B 807 787 015
2014 B 01278

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2020

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 AVRIL 2021**

DEUXIEME RESOLUTION

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges, amortissements et provisions, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 183 821,27 euros, augmenté du « Report à Nouveau » créditeur de 2 217,71 euros, que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

- Dividendes	100 000,00 euros
- Autres Réserves	85 000,00 euros
- Report à Nouveau	1 038,98 euros

Le dividende de 15,63 euros par part sera payé dans les délais légaux.

Il est rappelé à l'Assemblée que :

- Les dividendes versés depuis le 1^{er} janvier 2018 sont imposés de plein droit au taux forfaitaire de 12,80% sauf option globale pour l'imposition au barème progressif de l'IR.
- Lors du versement des dividendes, il est opéré, par la société distributrice, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,80% en mêmes temps que les prélèvements sociaux au titre des revenus de placement au taux de 17,20%. Ce prélèvement représente un acompte sur l'imposition définitive appelée l'année qui suit le versement des dividendes.
- Pour le calcul de l'IR au taux forfaitaire de 12,80%, les dividendes sont retenus pour leur montant brut. En revanche, lorsque le contribuable opte pour le barème progressif de l'IR, l'impôt est calculé après application d'un abattement de 40% et déduction des dépenses d'acquisition et de conservation des revenus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes, par part, distribués depuis la constitution de la société :

- En 2020, concernant l'exercice arrêté au 31 Octobre 2019	15,63 euros
- En 2019, concernant l'exercice arrêté au 31 Octobre 2018	14,06 euros
- En 2017, concernant l'exercice arrêté au 31 Octobre 2017	21,88 euros

Les dividendes distribués sont éligibles à l'abattement de 40%.

Copie certifiée conforme à l'original
Le Gérant *P. Hiller*

